EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIOLAY

Séance du 10 juin 2026,
L'an deux mil vingt-six et le dix juin à vingt heures,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal,
sous la présidence de Monsieur Michel LAURENT, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de conseillers municipaux votants : 14

Michel LAURENT
Adrien BERTRAND
Robert MUZELLE
Marie BOUJOT
Aurélien VOLLE
Mattéo ROFFE
Christiane VERNAY
Catherine BORIER
Eliette LAFAY
Mylène MARTIN
Laurent SALIN-VALERY
Typhaine GESLIN-CHAMBON
Frédéric VIAL
Merryl MESSAOUDI-PERRET

Excusés : Didier TRIBOLET

Désignation du secrétaire de séance : Madame Eliette LAFAY

2026.05.01.02

Objet : Décision modificative n°1 du budget photovoltaïque – Inscription des opérations d'ordres budgétaires

VU l'article L. 1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de tenir compte des modifications à apporter depuis le vote du budget 2026,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise afin d'inscrire les opérations d'ordres budgétaires au budget. Il propose de réaliser les modifications suivantes ;

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations i	20 080.00	
67 / 678	Autres charges exceptionnelles		20 080.00
21 / 2131 / OPNI	Bâtiments	20 080.00	
	Total	40 160.00	20 080.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
040 / 28188 / OPFI	Autres	20 080.00	
	Total	20 080.00	0.00

Après examen des documents et délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver cette présente décision modificative comme présenté dans le tableau ci-dessus.

Article 2 : de dire que cette présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Roanne ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Payeur de Feurs.

A VIOLAY, le 16 juin 2026,

La secrétaire de séance :
Madame Eliette LAFAY

Le Maire,
Michel LAURENT,

MAIRIE DE VIOLAY
42780

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203341-20260616-2026050102-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/06/2026
Publication : 16/06/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le
Madame le Maire
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.